



FRANCK MONTAUGÉ

SÉNATEUR DU GERS

Vendredi 6 avril 2018

Communiqué de presse

Franck Montaugé demande la poursuite du chantier de la RN124 et l'engagement du contournement Auch-Pavie

Le 13 septembre dernier, je saisisais par le courrier ci-joint le Premier Ministre à propos des travaux de la RN124 et de la RN21. Je l'interpellais sur les enjeux de développement du territoire dépendant directement de la finalisation du contournement de Gimont, de l'engagement immédiat de la liaison Gimont-L'Isle-Jourdain et de la reprise des études du contournement d'Auch et de Pavie pour lequel 1 million d'euros sont en attente dans les services de l'Etat en région depuis le déblocage opéré par l'ancien ministre Alain Vidalies.

A ce jour aucune réponse n'a été apportée à ce courrier. Le 19 décembre dernier, madame la ministre des Transports, Elisabeth Borne, nous a reçus en délégation d'élus au ministère pour échanger sur ces projets. A cette occasion elle nous a dit vouloir, je la cite, «finir les petits chantiers en cours». Nous sommes typiquement dans ce cas de figure avec la RN124 et les études du contournement d'Auch et de Pavie ont déjà donné lieu et de longue date à des travaux ayant conclu à l'intérêt d'un contournement par le côté Est de la ville d'Auch.

En conséquence de cette situation, je demande que le contournement de Gimont soit mené à terme sans interruption, que la liaison Gimont-L'Isle-Jourdain soit engagée sans tarder, et que les études du contournement d'Auch-Pavie soient finalisées avec les crédits d'ores et déjà disponibles.

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.
Email: franck.montauge@gmail.com

Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site www.franckmontauge.fr

Auch, le 13 septembre 2017

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07



FRANCK
MONTAUGÉ

SENATEUR DU GERS

MEMBRE DE LA
COMMISSION
DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

MAIRE D'AUCH

Monsieur le Premier Ministre,

Dans son discours à la Conférence des territoires le 17 juillet dernier, le Président de la République a indiqué que l'Etat « investira davantage dans les transports du quotidien afin de permettre aux Français enclavés de retrouver la mobilité physique ». Il a d'ailleurs précisé à cette occasion qu'il était essentiel de créer le lien entre les principales agglomérations et leurs territoires environnants notamment entre les métropoles et les territoires ruraux excentrés.

A cet égard, la situation d'enclavement routier dont souffre le Gers compromet durablement son développement et ne lui permet pas de bénéficier de la dynamique de la métropole toulousaine comme ont pu en profiter d'autres territoires de la région depuis la mise en service de voies rapides.

L'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la route nationale (RN) 124 entre Toulouse et Auch et l'aménagement de la RN 21 constituent par conséquent des enjeux de développement vitaux pour le territoire gersois mais également de sécurité pour les Gersois.

Après de longues années d'inaction de l'Etat et de promesses non tenues qui ont fini par décrédibiliser la parole des pouvoirs publics, les travaux de mises en deux fois deux voies de la RN 124 ont repris en 2007 pour la portion Auch-Aubiet qui a été achevée en 2013.

Reste aujourd'hui à terminer la déviation de Gimont et à réaliser intégralement la liaison Gimont - L'Isle Jourdain. Ces deux opérations sont inscrites au CPER 2015-2020.

Pour le contournement de Gimont, à l'issue des travaux de dégagements d'emprises, la réalisation des premiers ouvrages d'art est en cours. Le calendrier prévoit la livraison de cette déviation en 2020. Il est indispensable que ce délai soit respecté.

Le bilan 2015-2016 du CPER 2015-2020 fait apparaître 44% de crédits engagés par l'Etat pour la déviation de Gimont et 1% de crédits engagés pour la liaison Gimont - L'Isle-Jourdain.

Pour cette dernière liaison, nous n'avons aujourd'hui aucune visibilité sur le calendrier en raison de l'absence d'études précises sur le tracé.

Compte tenu de l'impact de l'axe 124 sur le développement économique du Gers, il est essentiel que les crédits nécessaires soient inscrits et votés dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018.

S'agissant de la RN 21, le CPER 2015-2020 prévoit également son aménagement dans sa partie gersoise. La modernisation de cet axe reliant Limoges aux Pyrénées et à l'Espagne, utilisé chaque jour par des milliers d'automobilistes et de poids-lourds, est essentielle au développement des parties nord et sud de notre département.

Il est à noter que cet axe reçoit un trafic poids lourds en constante augmentation lié à l'approvisionnement en céréales du Nord de l'Espagne. J'indique par ailleurs que cet itinéraire présente un caractère accidentogène très marqué, notamment dans la traversée d'Auch où l'on relève un taux important d'accident poids lourds - piétons sur passage piétons.

La prise en compte de la problématique globale de cet axe dans le CPER, intégrant l'opération du contournement d'Auch et de Pavie, suscite de fortes attentes de la part des élus locaux et des habitants concernés, en particulier en matière d'amélioration de la sécurité des déplacements.

Pour illustration de ce propos, près de 20 000 véhicules - jour passent au pied de l'Escalier monumental d'Auch, monument classé parmi les plus visités de la Région Occitanie et dont nous venons, après 6 ans de travaux, d'achever la restauration avec nos partenaires privés et publics dont l'Etat. Le contournement d'Auch permettra aussi de désenclaver le sud du Gers dont l'accessibilité actuelle, à partir de l'est et du nord du département, obère fortement les capacités d'accueil de population et de développement économique.

Cependant, malgré les études déjà réalisées qui avaient conduit à retenir la solution de contournement par l'Est de la ville d'Auch et à engager les procédures d'acquisitions foncières pour cette solution, les services de l'Etat nous annoncent aujourd'hui vouloir reprendre à la base le dossier en relançant ex nihilo une nouvelle étude d'opportunité.

Tout semble être remis en question ! Cette situation ubuesque fait notamment fi des engagements pris et des dépenses publiques déjà réalisées, en ce qui concerne notamment la partie du contournement relative à la déviation de Pavie.

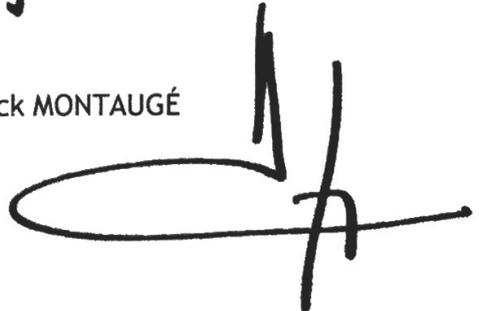
En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces orientations soient reconsidérées au regard des démarches et dépenses déjà réalisées et que les crédits afférents soient inscrits au CPER en cours et déclinés dans la loi de finances pour 2018.

D'avance je vous remercie de l'intérêt bienveillant que vous porterez à ces dossiers de modernisation des infrastructures routières à très forts enjeux de sécurité et de développement du territoire gersois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Respectueusement

Franck MONTAUGÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.